

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 306 Subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions, 18 rue Championnet à Paris 18e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission et par Mme. Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions, 18 rue Championnet à Paris 18e arrondissement, pour le fonctionnement de ses ateliers d'expression théâtrale au titre de la politique de la ville. N° SIMPA 3641 /2012_03515.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.